

Reçu en préfecture le 20/10/2025







COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

- M. Troussel, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, Mme Thibault,
- M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Molossi,
- M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet,
- M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS:

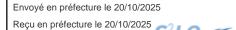
M. Guiraud donnant pouvoir à M. Troussel Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Azoug, M. Blanchet, M. Monany, Mme Ségura





Publié le



ID: 093-229300082-20251016-2025_10_16_047-DE

Délibération n° 11-01 du 16 octobre 2025

CONVENTION DÉFINISSANT LA DOMANIALITÉ ET LA GESTION DES NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS DES ÉCHANGEURS DE PLEYEL ET PORTE DE PARIS À SAINT-DENIS À INTERVENIR ENTRE L'ÉTAT, PLAINE COMMUNE ET LE DÉPARTEMENT

La commission permanente du conseil départemental,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1 ^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,
Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention à intervenir entre l'État, l'EPT Plaine Commune et le Département définissant la domanialité et la gestion des nouveaux aménagements des échangeurs de Pleyel et Porte de Paris à Saint-Denis, dont le projet est ci-annexé ;



Envoyé en préfecture le 20/10/2025

Reçu en préfecture le 20/10/2025

Publié le

ID: 093-229300082-20251016-2025_10_16_047-DE

- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote:

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol, M. Taïbi, M. Martin S.

élus à l'EPT Plaine Commune

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent	Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.